AVENANT N°2 AU CONTRAT DE BAIL SIGNE LE 27/06/2017 RELATIF AU PREMIER ETAGE DU BIEN SIS CENTRE MONNAIE A 1000 BRUXELLES

ENTRE

1. **Cityzen Office SA,** société de droit belge, dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, rue de la Régence 58, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise BE 0721.520.840, valablement représentée par Fréderic Van der Planken et Adel Yahia Consult SRL, elle-même représentée par Adel Yahia, en leur qualité d'administrateurs ;

2. **Cityzen Hotel SA,** société de droit belge, dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, rue de la Régence 58, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise BE 0721.520.444, valablement représentée par Fréderic Van der Planken et Adel Yahia Consult SRL, elle-même représentée par Adel Yahia, en leur qualité d'administrateurs ;

3. **Cityzen Residence SA,** société de droit belge, dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, rue de la Régence 58, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise BE 0721.520.642, valablement représentée par Fréderic Van der Planken et Adel Yahia Consult SRL, elle-même représentée par Adel Yahia, en leur qualité d'administrateurs ;

Ci-après dénommées conjointement le « **Bailleur** »

d'une part,

ET

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent Madame Faouzia HARICHE, Echevine de l'Instruction publique francophone, de la Jeunesse et des Ressources humaines et Monsieur Luc Symoens, Secrétaire de la Ville en exécution de la décision du Conseil communal du 11 janvier 2021 ;

Ci-après dénommée le « **Preneur** » ;

d'autre part,

Désignées ci-après conjointement les « **Parties** », ou individuellement, une « **Partie** ».

EXPOSE PREALABLE

A. Un contrat de bail concernant la location d'un espace de bureau au premier étage de l'immeuble Centre Monnaie a été conclu le 27 juin 2017 entre la SA bpost el le Preneur. Le Bailleur a repris ce Contrat de bail suite à l'obtention et l'acquisition en sa propriété de l'objet du contrat le 16 mai 2019 (le « **Contrat de bail** »).

B. Par un avenant n°1 au Contrat de Bail du 11 janvier 2021 (l'« **Avenant n°1** », les Parties ont formalisé leur accord quant à une première prolongation du Contrat de bail jusqu'au 30 juin 2022. Par le présent avenant, les Parties souhaitent prolonger à nouveau le Contrat de bail jusqu'au 22 octobre 2022 (ci-après l'« **Avenant n°2** »).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

1- OBJET DE L'AVENANT

1.1. Prolongation de la durée du Contrail de bail

L'article 1.1. « Prolongation de la durée du Contrat de bail » de l'Avenant n°1 au Contrat de bail est intégralement remplacé par la disposition suivante :

« *Par le présent Avenant, les Parties conviennent de prolonger le Contrat de bail pour une durée de 22 mois consécutifs, prenant cours le 1er janvier 2021 pour se terminer de plein droit le 31 octobre 2022 à minuit.*

Le Contrat de bail ne peut en aucun cas faire l'objet d'une reconduction tacite. Une prolongation éventuelle devra toujours faire l'objet d'un avenant au Contrat de bail ».

2- ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Avenant n°2 entre en vigueur à la date de sa signature.

3- INTEGRALITÉ ET MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

Cet Avenant n°2 fait partie intégrante du Contrat de bail.

Toutes les autres dispositions du Contrat de bail et de l'Avenant n°1 non expressément modifiées par le présent Avenant n°2 restent inchangées.

Etabli à Bruxelles, le [*] décembre 2021, en autant d'exemplaires originaux qu'il y a de Parties, plus un exemplaire original destiné à des fins d'enregistrement ; chaque partie reconnait avoir reçu son exemplaire.

Pour le Bailleur,

Pour Cityzen Office SA, Cityzen Residence SA
et Cityzen Hotel SA,

Fréderic Van der Planken
Administrateur

Adel Yahia Consult SRL,
représentée par Adel Yahia
Administrateur

Pour le Preneur,

Monsieur Luc Symoens
Secrétaire de la Ville de Bruxelles

Madame Faouzia Hariche
Echevine de l'Instruction publique
francophone, de la Jeunesse et
des Ressources humaines